



Aperçu des notifications de qualité

Date de la notification	Lieu	Date de fin	Paramètre	Valeurs	Norme	Commentaires
29 novembre 2023	Zone d'approvisionnement Centres de production d'eau De Blankkaart, Zillebeke, De Gavers		1,2,4-triazole	0,11 - 0,44 µg/l	0,1 µ/l	Le 20 décembre 2024, le ministre flamand de l'Environnement, Jo Brouns, a accordé une dérogation concernant le paramètre « pesticides » pour l'eau fournie par De Watergroep à partir des centres de production d'eau de De Blankkaart (Diksmuide), Dikkebus et Zillebeke (Ypres) ainsi que De Gavers (Harelbeke). Cette dérogation est accordée pour une durée de deux ans et stipule que la concentration en 1,2,4-triazole dans l'eau fournie par les centres de production concernés ne peut dépasser 1 microgramme par litre. Pour tous les autres pesticides individuels et leurs métabolites pertinents, la norme de 0,1 microgramme par litre reste applicable. Le 1,2,4-triazole est un métabolite (produit de dégradation) d'un pesticide.
14 avril 2026	Zone d'approvisionnement Snellegem - Beernem - complexe Hooglede (W09) : prélèvements dans la Brugsestraat et la Pastoor Staelensstraat à Zedelgem.	21 avril 2026	1,2,4-triazole	0,11 - 0,32 µg/l	0,1 µ/l	La zone d'approvisionnement concernée comprend un mélange d'eau provenant du centre de production d'eau de Snellegem et du centre de production d'eau de De Blankkaart. Au printemps, la part provenant du centre de production d'eau de De Blankkaart est plus importante. Le lundi 13 avril, la zone d'approvisionnement W09 a été isolée de l'eau provenant du centre de production d'eau de De Blankkaart en fermant, dans la Bruggestraat à Torhout, la vanne située à hauteur du château d'eau de Torhout.